CONDILLAC
Traité des animaux (1755)
Présentation

Sommaire *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

I. ETIENNE BONNOT DE CONDILLAC 1
II. LE TRAITÉ DES SENSATIONS 2
III. LA QUESTION DES ANIMAUX EN 1755 3

I. ETIENNE BONNOT DE CONDILLAC

Né à Grenoble en 1714. Famille de magistrats. Son frère aîné, Gabriel (1709-1785), abbé de Mably, sera une figure marquante du Siècle des Lumières, s'opposant à la propriété privée et soutenant des idées pré-socialistes.

Condillac entre dans les ordres en 1740, plus par commodité que par vocation. A Paris, au cours des années 1740, il fréquente les milieux intellectuels, se lie en particulier avec DIDEROT et ROUSSEAU et se passionne pour les débats en cours. Il contribue grandement à introduire les idées du philosophe empiriste anglais John LOCKE (1632-1704) en France. Son premier grand ouvrage, Essai sur l'origine des connaissances humaines (1746) se situe dans cette droite ligne d'une critique de la théorie cartésienne des idées innées.

Dans le Traité des sensations (1754), Condillac radicalise la position de Locke et fait des sensations et de leurs coordinations le fondement de toutes les représentations et idées humaines ; La répétition de ces sensations et leurs liaisons amènent un être qui au départ n'était qu'une statue à pouvoir penser. La célèbre statue n'est bien sûr qu'une métaphore.

Ce Traité a un grand retentissement et donne lieu à débats dans tous les salons où l'on se pique de penser. Certains accusant Condillac d'avoir plagié sans le dire des passages de l'Histoire naturelle du grand naturaliste, Buffon (1707-1788), notre auteur répond par un texte violemment polémique : le Traité des animaux (1755). Ce texte reprend et approfondit le précédent traité et s'oppose à Buffon et à son inspirateur, Descartes.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

Condillac publiera encore un Cours d'étude (1775) puis une Logique (1780) qui paraîtra l'année de sa mort. Il est clair que toute sa pensée est d'ordre épistémologique et vise à répondre aux questions : comment se fait-il que l'homme pense ? Qu'est-ce qui produit les idées ?

II. LE TRAITÉ DES SENSATIONS

Questions anciennes, au cœur du débat philosophique au moins depuis Platon. Deux types généraux de réponses y ont été apportées :

- « Connaître, c'est reconnaître, » comme le dit Platon. L'âme redécouvre dans l'expérience du réel ce qu'elle contient déjà en elle. La théorie cartésienne des « idées innées » va dans le même sens.
- L'expérience et elle seule imprime dans notre âme, par la répétition et la mémorisation, des idées et des connaissances. C'est la position de Locke et de Hume, empiristes anglais
- Mais, le problème n'est pas tout à fait résolu aujourd'hui : il semble bien qu'il y ait des structures de l'entendement humains qui permettent et imposent la perception du réel, mais que l'on ne puisse exclure un rôle (peut-être prééminent) dévolu à l'expérience.

Condillac fait sienne la réponse des empiristes anglais, mais avec une notable nuance :

- Pour Locke, l'esprit est comme une feuille vierge sur laquelle s'inscrit l'expérience sensorielle réitérée. Sur cette base se forment les connaissances avec l'aide de la réflexion, faculté spécifique de l'esprit humain.
- Pour Condillac, les sens ne sont pas l'origine des connaissances : c'est la sensation (et non l'un des organes par lesquels elle se manifeste) qui les produit. Différence importante : la théorie de Locke pourrait conduire au matérialisme (athée) : la pensée dépend du corps qui la produit. Avec la notion de sensation, Condillac ménage celle d'âme et, avec elle, la religion chrétienne.

Ce refus du matérialisme se retrouve dans le Traité des animaux, à travers les preuves de l'existence de Dieu (II, chap. VI).

Cette notion de sensation fait problème : l'homme, représenté métaphoriquement par la statue qui s'éveille à la sensation puis au savoir, ne connaît pas le monde objectif mais ce qu'il en perçoit.

- Condillac semble ainsi se situer dans le droit fil de Berkeley qui, notamment dans son Traité sur les principes de la connaissance

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

humaine (1710), soutient que : « L'Etre, c'est l'être perçu. » Autant dire que rien ne prouve l'existence objective du monde et que ma seule certitude est que j'existe (solipsisme), mes perceptions pouvant relever de l'illusion, si ce n'est de l'hallucination.
Dans sa Lettre sur les aveugles (1749), Diderot adressera ce reproche à Condillac en soulignant : « On appelle idéalistes ces philosophes qui, n'ayant conscience que de leur existence et des sensations qui se succèdent au-dedans d'eux-mêmes, n'admettent pas autre chose : système extravagant qui ne pouvait, ce me semble, devoir sa naissance qu'à des aveugles ; système qui, à la grande honte de l'esprit humain et de la philosophie, est le plus difficile à combattre, quoique le plus absurde de tous. »

- Condillac ne mérite pas cet injuste reproche : Il ne nie pas la réalité du monde matériel et ne la met pas même en doute ; à Berkeley qui prétend que la vue perçoit l'étendue comme les autre sens, Condillac objecte la prééminence du toucher (préface au Traité des animaux, note).

En revanche, Condillac est proche de Diderot sur trois points fondamentaux :

1. La connaissance provient de la sensation.
2. Les idées cartésiennes (théories des « idées innées » ou de « l'animal machine ») sont dénoncées tant par Condillac que par Diderot (cf Le Rêve de d'Alembert et ses suites).
3. Il n'y a pas de solution de continuité entre l'animal et l'homme.

Il y a donc un lien étroit entre la question philosophique de la connaissance et celle de l'animal : la question de la connaissance est celle à travers laquelle on peut opposer et/ou réunir l'homme et l'animal. L'abordant dans le TA (Traité des animaux), Condillac prend position dans un débat philosophique très ancien.

III. LA QUESTION DES ANIMAUX EN 1755

La problématique de l'animal n'est pas nouvelle : elle date au moins des Grecs.

Pour Aristote (De l'âme), l'animal a des sensations et des sentiments.
Cependant, inapte à parler, il est inapte à penser. Son âme est donc purement sensitive quand celle de l'homme est raisonnable et donc libre. On peut classer les animaux selon la complexité plus ou moins grande de leur âme sensitive.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

La tradition judéo-chrétienne différencie clairement l'homme de l'animal. Dans la Bible, le premier récit de création de la Genèse précise :

- que Dieu crée l'homme alors qu'il demande à la terre de produire les animaux ;
- qu'il crée l'homme, et lui seul, « à son image » ;
- qu'il donne à l'homme la suprématie sur les animaux.

Dans le second récit, la différence est encore plus radicale : alors que Dieu a créé les bêtes par la seule puissance du logos, du verbe, il « forma l'homme avec la poussière du sol, et lui inspira dans la narine un souffle de vie et l'homme devint un être vivant. » La différence du mode opératoire souligne la radicale différence de nature de l'homme et de l'animal.

Descartes soutient la théorie de « l'animal machine » dans deux textes : la cinquième partie du Discours de la méthode de 1637 (donnée en partie dans l'édition Vrin du TA, p. 203) et une lettre de novembre 1646 au Marquis de Newcastle. L'animal n'a ni âme ni pensée : il n'a que des passions et, passif, se borne à réagir à ce que nous appellerions des stimuli. La preuve en est sa totale incapacité au langage et à la communication. Descartes le compare à un de ces automates que les progrès techniques de son époque avaient multipliés.
Gassendi (1592-1655) dans sa Disquisitio metaphysica, puis Leibniz (1646-dans son Système nouveau de la nature (1695), puis Bayle (1647-1706) dans son Dictionnaire historique et critique (1696) mèneront une réaction assez vive aussi bien contre Descartes que contre la théorie scolastique (aristotélicienne) de l'âme sensitive des animaux. Au XVIIIe siècle, La Mettrie (1709-1751) poussera à son terme dans l'Histoire naturelle de l'âme (1745) la théorie de l'animal machine : elle débouche sur « l'homme machine » et le matérialisme athée.

Buffon est foncièrement cartésien. Son analyse de l'animalité est purement mécaniste : les objets extérieurs, par l'entremise des sens, « ébranlent » le cerveau de l'animal, lequel cerveau communique son ébranlement aux nerfs et provoque une réaction. L'animal n'agit donc pas spontanément mais sur le mode du réflexe, de façon à strictement parler machinale.
Buffon sent cependant toute la difficulté d'une telle description : elle n'explique notamment pas comment on passe d'une attitude purement passive (le cerveau « ébranlé ») à une attitude active (il communique son ébranlement aux nerfs, mais comment ?). Il a donc recours aux concepts d'instinct et d'appétit, concepts vagues, mal définis, qui se greffent sur le cartésianisme sans rien y ajouter de probant. Condillac soulignera à plaisir les contradictions dans lesquelles ce cartésianisme honteux de lui-même fait tomber Buffon. On notera que l'article « Animal » de L'Encyclopédie, rédigé par Diderot et paru en 1751, contient une même critique du cartésianisme édulcoré de Buffon.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Condillac

Présentation

Alain Quesnel

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021